

ACR

Les Amis des Chemins de Ronde



Journal de l'association
« Les Amis des
chemins de ronde »

Siège social :
Maison des associations
31 rue Guillaume Le Bartz
56000 Vannes

Directrice de la publication :
M.-A. Échard

Mars 2018

4 €

Le littoral, j'y marche, j'y veille





LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

ACR du Morbihan

Siège social : Maison des associations 31 rue Guillaume Le Bartz 56000 VANNES
Adresse postale : Le Lomer 56760 PENESTIN
Association agréée auprès de la Préfecture du Morbihan au titre de l'environnement
Tel : 02 99 90 36 80 Courriel : acr56@aliceadsl.fr Site <http://acr56.net/>

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau				Autres membres		
Marie-Armelle	ÉCHARD	Pénestin	<i>Présidente</i>	Michèle	GIRARD	Baden
Henri	GIRARD	Baden	<i>Vice-président</i>	Josette	LE GUEN	Sarzeau
Alain	KERJAN	Lanester	<i>Secrétaire</i>	Jean-Claude	MAILLARD	Vannes
Anne	CHABAULT	Vannes	<i>Trésorière</i>	Michel	POTIER	Séné

ACR du Finistère

Siège social : 31 rue Ar Mean 29870 LANDEDA
Association agréée auprès de la Préfecture du Finistère au titre de l'environnement
Tel : 02 98 32 80 05, 06 44 75 21 64 Courriel : andre.huet1@orange.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membre d'honneur : Georgia FLORIET

Bureau				Autres membres		
André	HUET	Landéda	<i>Secrétaire général</i>	Claude	KEROUREDAN	Quimper
André	FLAMAND	Loctudy	<i>Secrét. général délégué Pays de Cornouaille Ouest ; trésorier</i>	Yvonne	MELIN	Moëlan-sur-mer
Jacqueline	ROUZIC	Clohars-Carnoët	<i>Secrét. générale déléguée Pays de Cornouaille Est</i>	Sophie	ROLLIN-CABILLIC	Le Relecq-Kerhuon
Monique	LANNESVAL	Quimper	<i>Secrétaire</i>			
Yvonne	NICOLAS	Clohars-Fouesnant	<i>Représente l'ASPF</i>			

JOURNAL

Directrice de la publication : Marie-Armelle ÉCHARD

Rédaction : Des membres des conseils d'administration et des adhérents des ACR, Jean et Micheline Daumas

Crédit photos : Noël Couderc, Marie-Armelle Échard, Henri et Michèle Girard, André Huet, Françoise Maillard, les auteurs.

Mise en page : Michèle Girard, Anne Chabault

Impression : Golf'Imprim à Vannes



Grâce à l'emploi d'encre végétale, de papiers PEFC (gestion durable des forêts) ainsi qu'au respect des processus de tri pour le traitement des déchets, Golf'Imprim est chaque année certifiée «Imprim'Vert».

SOMMAIRE

Éditorial	1
Assemblée générale	2
Pierre, notre ami	3
Cinquantenaire des ACR	4
ÉCHOS DU MORBIHAN	5
ÉCHOS DU FINISTÈRE	8
URBANISATION	
Enquêtes publiques	11
Pointe du Blair	12
Berder	13
Locmaria	14
SPORTS	
Maladie de Lyme	16
Tour de France	17
Reconnaissance	18
SORTIES 2017	20
SORTIES 2018	24

EDITORIAL EDITORIAL

Les éditos se suivent et se ressemblent. Il s'agit encore et toujours de la Loi Littoral.



Pendant vingt ans il a fallu déplorer qu'elle ne soit pas appliquée. Depuis qu'elle est appliquée, elle ne cesse d'être l'objet de pressions sur le législateur en vue de l'assouplir.

Une proposition de loi vient encore d'être votée par le sénat. Elle prévoit une dérogation au principe de continuité de l'urbanisation pour permettre la relocalisation des activités commerciales en retrait des littoraux menacés d'érosion ainsi que la densification de l'urbanisation dispersée dans la campagne.

Sans attendre l'assouplissement de la loi, le schéma de cohérence de Lorient vient également de proposer de densifier les zones d'urbanisation dispersée et d'y construire ce qui reste de prairies, bois, vergers ou jardins potagers.

Les propriétaires fonciers ont fait pression en ce sens sous prétexte qu'ils ont hérité de leurs parents des terrains constructibles sur les anciens plans d'occupation des sols vieux de trente ans. Mais qu'auront-ils à léguer eux-mêmes à leurs enfants ?

Il a fallu moins d'un siècle pour construire à 80% les rivages de la Presqu'île guérandaise. L'urbanisation du littoral morbihannais a commencé dans les années 1960. Si on assouplit la loi littoral, que restera-t-il de naturel sur ce littoral en 2060 ?



Résistance à la densification, La Baule

*Marie-Armelle
Échard*

L'assemblée générale de mars 2017, clôturant l'année 2016, s'est déroulée dans un bel amphithéâtre mis à disposition gracieusement par la ville de Vannes.



Au cours de l'assemblée se succèdent les rapports d'activités et de trésorerie de l'année écoulée. L'association est en bonne santé financière et son dynamisme s'est manifesté par l'organisation de

nombreuses sorties et une vigilance constante sur l'état des chemins de ronde et de leur environnement. Le rapport moral met ensuite l'accent sur l'importance de la participation aux enquêtes publiques et sur le problème de l'érosion qui fait disparaître des sentiers.

Plusieurs adhérents tiennent à dire leur confiance dans les associations de protection de l'environnement qui obtiennent des succès et peuvent parfois parvenir à faire reculer les décideurs.

L'assemblée générale de mars 2017 est aussi l'occasion de retrouver de nombreux adhérents qui ne participent pas aux randonnées mais soutiennent les activités de protection des sentiers côtiers et du littoral.

Un pot de l'amitié clôt l'assemblée.



Un tour à pied de la Bretagne par le sentier côtier

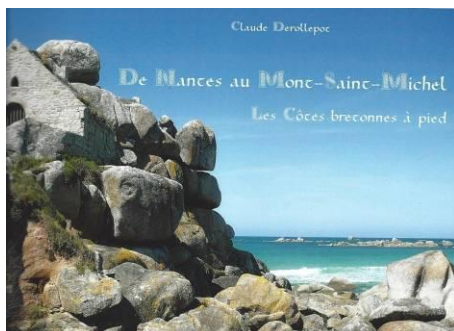
Claude Derollepot, Breton d'adoption, a décidé de rendre hommage à la Bretagne en en faisant le tour à pied par le sentier côtier depuis le château d'Anne de Bretagne à Nantes jusqu'au Mont Saint Michel.

Il a fait cela en 218 jours de randonnées par tranches non consécutives.

Il arrive de bonne heure le matin à son point de départ, fait du stop le soir pour retourner à sa voiture, dort dans des gîtes, mais seulement après avoir consigné par écrit ses découvertes du jour.

Le résultat : deux livres de souvenirs illustrés de très belles photos.

- « De Nantes au Mont Saint-Michel Les côtes bretonnes à pied. »
- « A la découverte des îles bretonnes à pied ». Éditions Les oiseaux de papier.



Un témoignage intéressant sur l'état des sentiers côtiers en Bretagne découvrant des panoramas splendides mais souvent acrobatiques ou inaccessibles et menant une lutte difficile contre l'invasion des résidences face à la mer ; témoignage qu'il nous a livré lors d'une conférence le 22 avril.

Notre ami Pierre

Nombreux sont celles et ceux qui ont connu Pierre Morice. Il nous a quittés le 2 novembre 2017.



Durant les premières décennies de la création des ACR du Morbihan, il a assuré la reconnaissance des sorties avec son fidèle cousin Maurice Robic disparu le 25 août 2016. Ils avaient aussi œuvré à l'ouverture de certains sentiers. Il disait «grâce aux ACR j'ai découvert les îles et des paysages côtiers de Bretagne ». Il avait associé à ses découvertes ses neveux et nièces. Ils avaient apprécié.

Lors de nos sorties, au hasard des chemins, nous découvriions des chapelles, nous y faisons une halte, et là, Pierre nous chantait de sa forte et belle voix divers chants, surtout des chants bretons.

Il était doté d'une mémoire inépuisable et était très attaché au patrimoine littoral et campagnard.

C'était un fin connaisseur du littoral morbihannais et en particulier de la rivière de Crac'h, berceau de son enfance et de sa vie d'adulte.

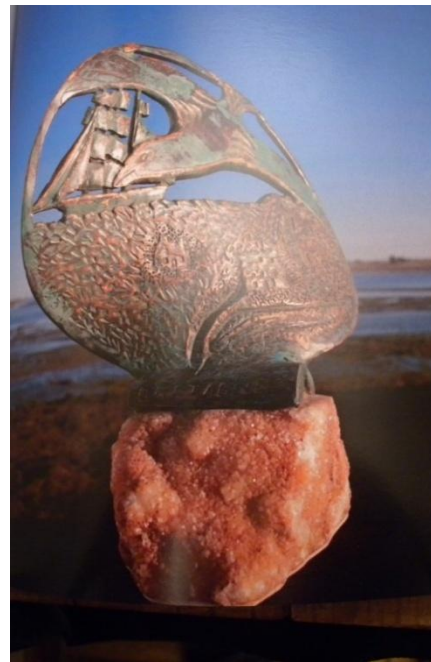
C'était un ardent défenseur du patrimoine local. En décembre 1977, avec son ami Éric Bonnet, il créa l'association des Amis de Carnac.

Il avait aussi de multiples talents, surtout celui de sculpteur. C'était une véritable passion. A son actif, il a réalisé près de 300 œuvres dont certaines sont exposées à Carnac et à Plouharnel.

Nos mémoires garderont le souvenir d'un homme bon et d'une très grande sensibilité, d'un homme toujours disponible pour sa famille et pour les autres, respectueux de la nature et du patrimoine.

Merci Pierre pour ton amitié et tout ce que tu nous as apporté. Kenavo,

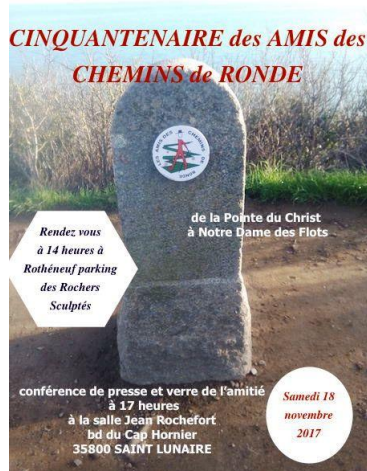
Françoise et Jean-Claude Maillard



Olivier Lepick, maire de Carnac a dit de lui qu'il était « un personnage emblématique très impliqué dans la vie associative locale » et Maguy Lessard, présidente des Amis de Carnac qu'il était « très compétent et toujours prêt à partager ses réflexions ».



Compte rendu de la randonnée du cinquantenaire des ACR



En 1967, la servitude de passage le long du littoral et la loi littorale n'existaient pas ; les propriétés situées en bordure de mer étaient inaccessibles aux promeneurs et l'urbanisation sauvage menaçait tout le littoral.

En Bretagne, un avocat rennais, maître Pierre Langlais, mais aussi maire de La Richardais, scandalisé par les violations répétées du domaine public maritime et animé par le souci de permettre à tous l'accès au littoral, décida, avec quelques amis, de fonder une association dont l'objectif était d'assurer la défense des sentiers du littoral. C'est ainsi que naquit l'association des amis des chemins de ronde, le 28 janvier 1967.

Par son action, Pierre Langlais est sans doute à l'origine de la Loi du 31 décembre 1976 qui a créé une servitude de passage des piétons sur une bande de trois mètres à partir du niveau des plus hautes eaux ; désormais, tout propriétaire privé, riverain du littoral de la mer, est tenu de respecter cette servitude et d'assurer le libre passage des piétons en bordure de mer.

Ces dispositions furent complétées en 1986 par la loi littoral, instituant une seconde servitude de passage des piétons, transversale au rivage, sur les voies et chemins privés d'usage collectif existants pour relier la voirie publique au rivage de la mer ou aux sentiers d'accès immédiat à celui-ci, en l'absence de voie publique située à moins de cinq cent mètres et permettant l'accès au rivage.

Désormais, toutes les côtes françaises doivent donc être accessibles aux piétons sans aucune entrave.

Sur le terrain, les choses ne sont pas aussi simples; si la Bretagne peut être fière de son réseau exceptionnel du sentier littoral, largement accessible et correctement entretenu par les pouvoirs publics, il reste encore des secteurs où la résistance des propriétaires privés reste un obstacle important.

L'association des Amis des chemins de ronde d'Ille et Vilaine, celles du Morbihan et du Finistère, héritières de l'association créée en 1967, ont pour objectif de veiller au respect de la Loi sur cette question; grâce à leurs adhérents, elles sont constamment présentes sur le sentier pour dénoncer les obstacles de toute nature (portillons verrouillés, barrières, clôtures, murs...) interdisant le passage et signaler aux pouvoirs publics les travaux d'entretien ou de réparation nécessaires mais aussi pour offrir à tous leurs adhérents le plaisir de randonner régulièrement en bordure de mer.

Pour fêter le cinquantenaire et honorer la mémoire de Pierre Langlais, nous nous sommes retrouvés le 18 novembre dernier à 14 heures à Saint-Malo – Rothéneuf entre la Pointe du Christ et Notre Dame des Flots, là où la mise en œuvre de la Servitude de Passage SPPL se heurte à beaucoup de mauvaise volonté.

A Saint-Malo Rothéneuf, sur le sentier littoral à la pointe du Christ nous étions plus de 200 participants ; nous avons accueilli Henri Girard, président des Amis des Chemins de ronde de Bretagne, André Huet, président des ACR 29 et Marie-Armelle Échard, présidente des ACR 56. Plusieurs associations locales ou régionales étaient également représentées, dont le comité de quartier de Rothéneuf, des adhérents de Bretagne vivante et d'Eau et Rivières de Bretagne, et d'autres encore.

La presse nous avait également rejoints: le Pays Malouin et FR3 Bretagne.



Randonneurs bloqués devant le restaurant Le Bénétin

Nous avons contourné le restaurant Le Bénétin, son parking et les Rochers Sculptés où le littoral n'est pas accessible puis nous avons repris le sentier littoral avant de buter de nouveau sur la propriété Loisel.



Randonneurs bloqués devant la propriété Loisel

Nous avons repris la chaussée goudronnée pour rejoindre Notre Dame des Flots où les participants ont pu constater le splendide paysage qui s'ouvrait à eux.

La commémoration du cinquantenaire s'est terminée à Saint-Lunaire par une conférence de presse, un débat animé et le verre de l'amitié.

Patrice Petitjean, président des ACR 35

Points chauds sur les sentiers côtiers.

Sur certains points du littoral, des chantiers en dormance interdisent le passage aux piétons. Par exemple, à Fétan Stirec, en Locmariaquer. Si les chantiers ne fonctionnent plus, s'ils ne sont pas cédés à des repreneurs, pourquoi le passage n'est-il pas rendu aux piétons ? Surtout s'ils ont été construits sans permis de construire.



Locmariaquer, Fétan - Stirec

La transformation des chantiers en habitations au ras de la mer est également une menace grave pour la servitude de passage. Par exemple, à Kerivaud, en Locmariaquer, où les diverses autorités se rejettent la responsabilité de la présence, dans un chantier ostréicole, d'un logement avec cuisine aménagée.



Locmariaquer, Kerivaud

Et comment des zones ostréicoles peuvent-elles devenir des aires de camping comme au Paludo à Larmor-Baden ?



Le Paludo, Larmor-Baden

Autre gros souci : les campings municipaux de la presqu'île de Quiberon qui interdisent l'accès aux piétons. C'est le cas du camping des Sables blancs à Plouharnel où le sentier côtier a été créé par le préfet en 1990.

Une barrière interdit l'entrée du secteur aux non campeurs. L'espace de 3 mètres réservé au sentier côtier est occupé par une route d'accès à une vaste aire de camping cars. Au delà, le bord de mer est privaté par les 565 caravanes alignées à la queue leu leu, sur 2 km, face à la mer. La dune est même bétonnée.

Les campeurs payants confisquent l'accès à la mer !



Plouharnel, les Sables blancs

Chemin côtier d'Arradon toujours en panne...

Dans le bulletin des ACR de mars 2017 et lors de l'Assemblée Générale 2017, nous évoquons les secteurs d'Arradon où le sentier côtier n'a jamais été ouvert et la fermeture du sentier côtier dit « chemin des sources » au GREO depuis Janvier 2016 pour cause de danger. Malgré l'intervention des ACR, tant auprès de la Mairie que de la DDTM, la situation n'a pas évolué depuis un an.

Nos suggestions pour le maintien du passage sur le « chemin des sources » sont restées lettre morte.

Il faudrait une véritable volonté de la Mairie et de la DDTM pour rechercher une solution rapide et lever cette interdiction de passage ; volonté que nous ne percevons toujours pas.

En 2017, la Mairie a réalisé un aménagement du centre bourg. Depuis l'ouverture de la nouvelle place au public, mi 2017, de nombreuses chutes de piétons ont eu lieu...La Mairie n'en a pas pour autant interdit la place aux piétons...des aménagements ont été réalisés ...deux poids...deux mesures...

La pointe de Bernus à Vannes

Vannes dispose d'un linéaire de sentiers côtiers important. De la pointe de Rosvellec à la pointe des Emigrés en bord de golfe. De Conleau à la pointe de Bernus le long du Vincin.

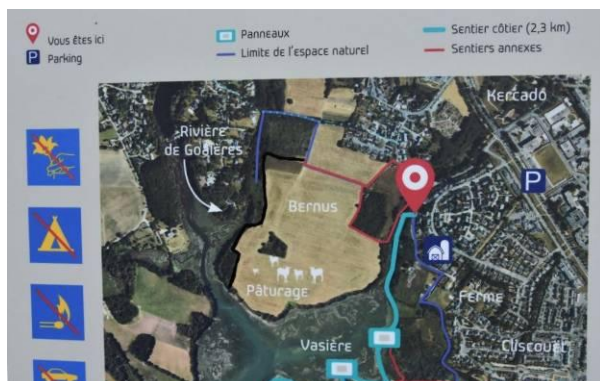


Ce sentier, partout très large, accueille des promeneurs en famille ou avec leur chien et d'innombrables joggers. Les cyclistes l'empruntent aussi en grand nombre, bien que le sentier côtier soit règlementairement réservé aux seuls piétons. Cela crée parfois gênes ou risques pour les usagers.

Mais le vrai gros problème, c'est en amont : la fermeture récente du sentier côtier à la pointe de Bernus et la suspension de la servitude de passage des piétons jusqu'au moulin de Campen.

Depuis 1976, la France dispose d'une loi, unique dans le monde, qui prévoit la liberté de cheminement en bord de mer grâce à une servitude de passage sur toutes les propriétés riveraines de la mer. C'est ainsi qu'un sentier côtier peut être ouvert sur tous les rivages de France.

De la pointe de Bernus jusqu'au moulin de Campen, conformément à cette loi, le Préfet a approuvé le tracé du sentier en servitude sur les propriétés riveraines de la mer dès 1983. Ce document figure sur le site ACR56.net à la rubrique Défense du sentier côtier. Vannes.



Sur le papier, le droit est respecté. Sur le terrain, il en va bien autrement.

A la pointe de Bernus, jusqu'en 2016, le cheminement était possible à l'extérieur du vaste enclos grillagé de 26 ha qui protège les moutons de la ferme du Conservatoire du littoral. Ce sentier, étroit, champêtre, discret, était le bonheur des amoureux de nature et de beaux paysages.

Et voilà que ce sentier, long d'un kilomètre environ, a été brutalement fermé alors que le conservatoire du littoral a l'obligation d'ouvrir ses terrains au public tout en initiant les usagers à la fragilité des milieux et au respect de la vie sauvage.

Au lieu de cela, le sentier existant a été barricadé de tous côtés. Si vous demandez pourquoi, on vous met en avant la tranquillité des moutons, mais ils sont derrière de hauts grillages, et celle des oiseaux sur la grève, mais le chemin est bordé de haies qui peuvent être renforcées. Quelle peut bien être la vraie raison de cette interdiction ?

Y a-t-il un lien avec le comportement de certains riverains qui empêchent les promeneurs de passer le long de la rivière des Golaères dont le cours a même été détourné ? Ou avec le comportement de la mairie de Vannes qui a vendu le seul accès public au Vincin existant dans le lotissement de Campen ?



Le Vincin et le moulin de Campen

Le libre cheminement le long de la ria du Vincin est un droit consacré par une loi de 1976 puis par la loi littoral de 1986.

Quand justice sera-t-elle rendue aux Vannetais désireux de profiter de leurs rivages ?

Sentiers côtiers en projet sur les bords de la rivière d'Auray et de la Trinité.

L'étude du futur sentier côtier à Crac'h.

Ces dernières années, plusieurs membres des amis des chemins de ronde, sous la houlette de Jean-Claude Maillard, ont tenté des reconnaissances sur les rivages de Crac'h, côté rivière de la Trinité et rivière d'Auray. La progression était très difficile, voire impossible, faute de sentier côtier.

Enfin, le jeudi 11 janvier 2017, la procédure de création d'un sentier côtier à Crac'h a été exposée au public par des représentants de la DDTM et du conseil départemental. Tous les aspects du dossier ont été présentés à l'assistance dont écologie, faune et flore, droit, cadastre, propriétés, histoire, patrimoine, agriculture, ostréiculture... Le fruit d'un très gros travail, lancé en 2016 et mené avec compétence et conscience professionnelle. Les réponses aux questions de la salle ont été précises et claires. Le public, majoritairement favorable, a apprécié.

Il faut maintenant attendre l'étude parcellaire en 2018 et l'enquête publique en 2019.



D'ici là, le projet de tracé est consultable en mairie. Ce tracé pourra faire l'objet de quelques modifications et ajustements suite à l'enquête parcellaire et à l'enquête publique.

Un exemple de difficulté de mise au point du tracé : l'anse du Moustoir au Roc'h Du.

Entre les communes de Locmariaquer et de Crac'h, sur la rivière d'Auray, le bras de mer du Roc'h Du interdit de passer d'une commune à l'autre.

Ce bras de mer a été barré au XIX^e siècle par une digue toujours en état.



La digue du Roc'h Du

Un arrêt du conseil d'état du 18 mars 1853 a considéré que les lettres patentes délivrées sur le bras de mer du Roc'h Du par le roi Charles IX, en 1493, au sieur le Gouvello assuraient à ses héritiers la propriété de la digue qu'ils avaient édifiée sur ce bras de mer.

La servitude de passage des piétons s'impose à toutes les propriétés privées riveraines de la mer. En toute logique, le sentier côtier empruntera donc la digue et les promeneurs vont pouvoir enfin traverser d'une commune à l'autre.

Le projet de sentier sur les communes de Carnac et La Trinité

Sur la rive droite de la rivière de la Trinité, en vis-à-vis de Crac'h, les rivages de Carnac et La Trinité font également l'objet d'une étude de tracé du sentier côtier. Le dossier, avec les plans du futur sentier, peut également être consulté dans les mairies concernées.



La rivière de Crac'h en amont

Les propriétaires riverains, hostiles au sentier, sont allés jusqu'à prétendre que la mer ne remonte pas dans cette ria. Mais Le Conseil d'État a jugé que la limite transversale de la mer se situait sur la digue du moulin de Bequerel. Le sentier côtier pourra-t-il emprunter cette chaussée pour passer d'une rive à l'autre ?

Une série de trois enquêtes publiques à ne pas manquer en 2019 !

Marie-Armelle ÉCHARD

Échos du Finistère 2017

Depuis 10 ans environ que les **Amis des Chemins de Ronde du Finistère** suivent particulièrement l'évolution du statut de la servitude de passage piétons le long du littoral (SPPL) ils n'ont de cesse de constater que la situation n'a guère évolué – ou alors très lentement, durant cette décennie, dans le département.

Pour le vérifier, il convient de se référer à la carte publiée par la préfecture sur son site www.finistere.gouv.fr. Là on se rend compte que la tâche à accomplir pour mettre en place le sentier du littoral tout le long du rivage de la mer finistérien sans obstacle et contrainte reste incommensurable.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- le Finistère c'est **1 242 kilomètres** de côtes –soit plus de 20 % du littoral de la France métropolitaine, Corse comprise.
- Le tracé de la servitude a été approuvé et déclaré ouvert sur **445 kilomètres**, soit sur 36 % du linéaire côtier ; certes 315 autres kilomètres sont par ailleurs accessibles parce que le cheminement le long de la mer était déjà possible (anciens chemins des douaniers), ou qu'il existait du fait de pratiques locales, ou encore que la continuité du passage pouvait s'effectuer sur le domaine public (terrains du Conservatoire du littoral, terrains appartenant à des collectivités publiques, ou voies publiques longeant le littoral).
- **Mais à côté de cela, ce sont aussi 458 kilomètres qui sont toujours inaccessibles** –suivant les textes régissant la servitude de passage, parce que : le tracé n'a pas été étudié ou encore, a été étudié mais n'a pu être mis en œuvre.

Les situations les plus préoccupantes, selon l'association, se situent autour de la rade de Brest et sur la côte nord du Finistère, du Pays des Abers jusqu'à la limite du département avec celui des Côtes d'Armor.

Exemple de cas : Rade de Brest – Pays des Abers

SPPL 29 : Secteur rade de BREST, Iroise

situations particulières :

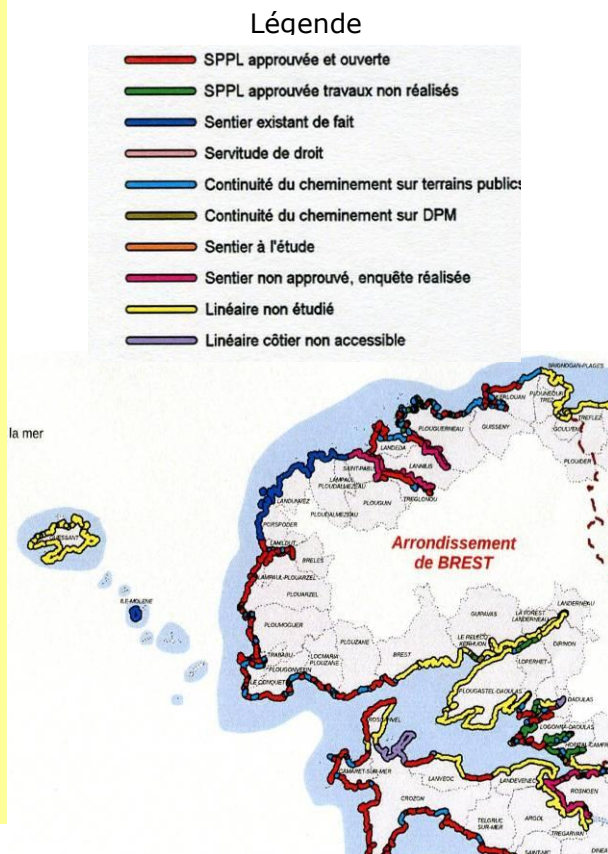
**-ROSCANVEL, LANVEOC,
ARGOL, LANDEVENEC,
TREGARVAN, HANVEC,
DIRINON, PLOUGASTEL-D,
LANDERNEAU, LA FOREST-L,
GUIPAVAS :**

Tracés non étudiés

- LE FAOU : tracé approuvé en 2014, travaux en attente

**- L'HÔPITAL-C, LE R-KERHUON,
PLOUGUERNEAU :** tracés étudiés puis annulés ; études à refaire

**-ROSNOEN, LANNILIS,
St-PABU :** enquêtes publiques faites, pas de suite



Comme les Amis des Chemins de Ronde l'indiquaient voici un an « *au rythme où les aménagements s'opèrent actuellement, c'est plus d'un siècle qu'il faudra attendre pour pouvoir cheminer sur tout le pourtour du littoral finistérien. Ce n'est pas acceptable* ».

Ce n'est d'autant pas acceptable que l'on sent comme un *laissez tomber*, une absence de volonté de la part de certaines municipalités concernées qui ne souhaitent pas s'embarrasser de ces dossiers ou considèrent qu'ils ne sont absolument pas prioritaires, voire même des services de l'État qui n'ont plus les moyens humains ou financiers de conduire les prérogatives réglementaires correspondantes.

Pourtant, d'après une étude menée concernant la fréquentation touristique de la Bretagne, ce sont près de 50 % des visiteurs qui déclareraient venir dans la région pour marcher et randonner le long du littoral.

Mais alors ! Qu'attendent les autorités pour proposer, à l'instar du *Grand tour du Mont-Blanc*, **le Grand tour de la Rade de Brest** ou autres parcours utilisant les sentiers côtiers ?

De leur côté, Les Amis des Chemins de Ronde du Finistère, qui ne désespèrent pas, continuent à faire découvrir à leurs adhérents et sympathisants les magnifiques paysages et les somptueuses beautés du littoral de la région ainsi que son riche patrimoine maritime.

Les sorties qu'ils organisent régulièrement chaque année avec leurs homologues du Morbihan, sont des moments de rencontre et de convivialité bien appréciés par les membres de l'association.

En 2017, 3 visites-découvertes de sites et patrimoines finistériens ont été conduites par les Amis des Chemins de Ronde du Finistère :

La première, regroupant plus de 80 personnes, a eu lieu le 30 mai 2017 à **Douarnenez**. Elle a permis de visiter – malheureusement sous la pluie, le site archéologique de **Plomarc'h**, le port de **Rosmeur**, **l'île Tristan**, sous la conduite de Sébastien, guide de l'office de tourisme, et pour finir, le **port-musée de Port-Rhu**.



DOUARNENEZ – Port-Rhu

30 avril 2017

En juillet 2017, une soixantaine de participants se sont retrouvés en Pays Léonard, entre **Plouéan** et **Saint-Pol de Léon**, le long de l'estuaire de la Penzé. La journée s'est terminée par la visite la cathédrale Saint-Paul-Aurélien.

Enfin, c'est au cœur du grand site de la pointe du Raz qu'une soixantaine d'Amis des Chemins de Ronde s'est retrouvé le 3 septembre 2017, sous la bourrasque, pour cheminer le long des falaises escarpées du site de l'Enfer et des anses échancrées de Port Loubous ainsi que de Port Bestrée.



Et maintenant, place au programme des sorties de 2018, avec on l'espère, de nouvelles découvertes et des surprises !

La pointe du Raz – Grand site de France labellisé

Site emblématique du patrimoine naturel de Bretagne, le Grand Site labellisé (1) qui réunit la pointe du Raz, la baie des Trépassés et la pointe du Van, invite à se ressourcer au bout du monde. Son authenticité en fait une destination idéale pour la randonnée et pour des séjours d'exception.

La Pointe du Raz s'élève à quelque 70 mètres de hauteur. Sculptée par l'océan et les vents, elle vaut à elle seule le voyage dans le Finistère.

Face à la pointe, le phare carré de l'îlot de la Vieille, allumé en 1887, fut automatisé en 1995. Au-delà des roches qui s'enfoncent dans le terrible raz du Sein, connu pour ses brisants et ses courants violents, le panorama sur le large permet d'admirer l'île de Sein et par temps clair le phare d'Ar Men.

Le sentier côtier qui longe le bord des falaises dévoile des panoramas absolument vertigineux. Il suit en effet le bord de gouffres comme celui de l'Enfer de Plogoff et des criques très escarpées où se nichent de petits ports aménagés tels le port de Bestrée, celui de Feunteun Aod ou encore Porz Loubous

Le label « grand site de France » a été octroyé à la pointe du Raz en 2004 et renouvelé en 2012. Il couvre 2000 hectares.

Extraits sites www.tourismebretagne.com et www.pointeduraz.com

Le label est octroyé par le Ministère de l'Écologie dans les conditions prévues par le code de l'Environnement – article L341-15-1.

Le label peut être attribué à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation touristique. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site et doit répondre aux principes du développement durable.

Les Amis des Chemins de Ronde ont visité le grand site de la pointe du Raz le dimanche 3 septembre 2017. Dommage, les conditions météorologiques étaient trop mauvaises pour profiter pleinement du paysage et des vues lointaines qui s'ouvrent sur toute la mer d'Iroise par temps clair et une belle luminosité.

Certains se souviendront longtemps de cette sortie pour y avoir laissé quelques plumes ou plutôt leurs capes, car pour rejoindre le sentier côtier le groupe s'est aventuré dans un étroit chemin, mal entretenu et bordé d'aubépines très piquantes.

André Huet, secrétaire général des ACR29

De l'utilité des enquêtes publiques

Les enquêtes publiques anciennes duraient quinze jours. Le commissaire enquêteur était le garde champêtre ou la secrétaire de mairie. Peu de chance de neutralité dans l'avis rendu !

En 1983, la loi Bouchardeau a modernisé les enquêtes publiques : elles doivent être annoncées sur des affiches, jaunes et voyantes, implantées sur tout le territoire de la commune ; elles durent un mois ; un dossier complet avec un volet environnemental est mis à la disposition du public ; le commissaire enquêteur est indépendant.

Depuis 2017, les enquêtes publiques sont même mises en ligne. Le dossier est consultable sur le site de la mairie ; les observations peuvent être déposées par internet sur un registre « dématérialisé » consultable pendant toute l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site de la mairie où ils restent consultables pendant un an.

Le maire n'est pas obligé de suivre un avis défavorable du commissaire enquêteur mais il prend de grands risques en cas de recours au tribunal administratif.



Dune d'Erdeven en cours de classement

Bien que ces enquêtes soient un excellent outil de concertation, qui n'existe dans aucun autre pays, les Français boudent les enquêtes publiques. Il arrive que les commissaires enquêteurs ne voient personne venir à leurs permanences. Aussi le gouvernement pense à les

supprimer pour faire des économies !

Les associations de protection de l'environnement les fréquentent, au contraire, assidûment même si les dossiers sont épais et compliqués. En effet, il est rare, mais possible, de faire annuler un projet bouclé par une municipalité et il est courant d'obtenir des amendements.

Les Amis des chemins de ronde, en 2017, ont déposé dans de nombreuses enquêtes publiques.

En faveur du classement des dunes de Plouharnel et Erdeven.

Contre la densification de zones d'urbanisation diffuses et la suppression de coupures d'urbanisation dans les Plan locaux d'urbanisme de Larmor-Baden, Saint Pierre Quiberon, Plouhinec, Ploemeur et dans le Schéma de cohérence territoriale de Lorient.

Pour la prise en compte des risques de submersion et contre une extension de bâtiment d'hébergement pour l'école de voiles des Glénans dans la bande des 100m sur l'île d'Arz.

Pour la préservation des 27 ha de terres fertiles à la Croix du Mourillon en Quéven qui seraient détruits par un projet de zone industrielle.

Contre l'urbanisation de 40 ha de bocage sur Theix entre le bourg et l'étang de Noyal, réserve d'eau potable pour Vannes.

La prochaine enquête publique est prévue à Carnac, à partir du 21 février 2018, suite à une demande d'installation d'atelier ostréicole dans la bande des 100 mètres.

A Larmor-Baden, le public et les associations ont été particulièrement nombreux à participer. La commissaire enquêtrice a donné un avis pour partie défavorable au projet de PLU, notamment sur Berder.

A Quéven, les ACR ont déposé en même temps que six autres associations et de nombreux agriculteurs. La commissaire enquêtrice a rendu un avis défavorable au dossier en l'état.

Dans les autres dossiers, l'avis du commissaire enquêteur n'est pas encore connu.

**SOYEZ NOMBREUX À FRÉQUENTER LES ENQUÊTES PUBLIQUES POUR
OBTENIR LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT.**

Marie-Armelle Échard

Peut-on reconstruire une ruine sur la bande des 100 m du littoral ?

La Pointe du Blaire à Baden est un promontoire étroit en bordure de la Rivière d'Auray, superbe lieu paysager à la sortie du Golfe. Elle fut avant la guerre de 1914 le sujet d'un projet de port commercial qui échoua et dont il subsiste une jetée importante et la ruine d'une maison sur la bande des 100 m du littoral à l'extrémité de la Pointe, probablement la Maison du Port. Le sentier côtier longe la ruine dans un étroit passage entre celle-ci et la mer.

L'extrémité de la Pointe, non urbanisée, est protégée à l'état naturel par la loi littoral. Elle est convoitée par les bâtisseurs. Le lieu de la ruine en bord de mer, avec une vue magnifique sur la sortie du Golfe, a séduit un récent acheteur dont l'intention est de la rebâtir pour en faire son habitation. La commune de Baden et semble-t-il l'Administration sont en faveur du projet, s'appuyant sur le fait que la loi littoral tolère la reconstruction à l'identique d'un bâtiment dégradé situé sur le littoral. Mais à condition que la dégradation n'atteigne pas la solidité des murs porteurs et n'ait pas réduit le bâtiment à l'état de ruine.



La ruine. 3 juillet 2017

Le bâtiment primitif avait deux étages sous toit mais les ouvertures étaient ouvertes à tout vent. La ruine actuelle est sans toit et les murs du 2ème étage sont partiellement écroulés (photo). Le risque de chute de pierres sur le public de promeneurs a amené la commune à enclore le bâtiment et à enjoindre le propriétaire à sécuriser la ruine. Par nécessité le sentier côtier a été dévié sur la grève.

Dans le but de reconstruire la ruine, le propriétaire a d'abord déposé et obtenu de la commune l'autorisation

de procéder à des travaux de consolidation de la ruine pour la sécuriser. Il vient de terminer ces travaux (photo).



La ruine consolidée. 21 janvier 2018

La première étape du projet achevée, la reconstruction demande un permis de construire, actuellement à l'étude par la mairie et par les services de l'État.

Le propriétaire, dans sa demande de travaux de consolidation, baptise la ruine « bâtiment existant » pour justifier sa future reconstruction. En effet la dégradation d'un « bâtiment existant », dans la langue des spécialistes, est moins avancée que celle d'une « ruine » et autorise une reconstruction au regard de la loi littoral.

Deux associations s'élèvent contre le projet de reconstruction : l'association des Amis du Golfe du Morbihan soutenue par la fédération FAPEGM¹. Une pétition les appuie, recueillie par les ACR. L'annulation de la consolidation a été demandée à la commune par un recours gracieux. Refusée, elle est maintenant devant le Tribunal administratif. Le permis de construire éventuel suivra le même chemin.

La reconstruction de la ruine, si elle est réalisée, aura un retentissement médiatique. Elle encouragera à multiplier des actions semblables sur le littoral, au prix d'accommodements abusifs de la loi littoral. La loi littoral, indispensable pour éviter la « bétonisation » du littoral, ne doit pas être édulcorée. C'est pourquoi nous nous opposons à la reconstruction de la ruine de la Pointe du Blaire.

Henri Girard

¹ FAPEGM : Fédération d'associations de protection de l'environnement du Golfe du Morbihan

Que va devenir Berder avec le nouveau PLU de Larmor-Baden ?

Du 27 octobre au 30 novembre 2017, une enquête publique était ouverte pour la révision du Plan local d'urbanisme de Larmor-Baden. Les Amis des chemins de ronde y ont participé par la voie électronique ; leurs observations sont visibles sur le site de la mairie.

L'Association agréée, conformément à sa vocation de défense de l'environnement, est intervenue en faveur du respect de la loi Littoral et des sites.

Craignant l'installation de mobil homes dans le camping de Ker Eden, elle a demandé le respect de la bande des 100 mètres en bordure de la plage de Locmiquel.

L'Association a demandé aussi l'interdiction de l'urbanisation sans continuité avec une urbanisation existante à Trevras, conformément à l'arrêt de la cour d'appel de Nantes, rendu à la demande de la commune, et route du Moulin, secteur d'urbanisation diffuse éloignée du Bourg.



Les Amis des chemins de ronde ont pris position contre la suppression, sur 3 hectares, de la protection d'Espace Boisé Classé essentielle pour le maintien de la qualité paysagère de l'île de Berder.

Ils ont rappelé que la loi Littoral permet sur Berder l'aménagement des bâtiments existants mais hors bande des 100 m et domaine public maritime.



Ils ont souligné que la zone urbanisable Ut qui est créée par le PLU du nord au sud de l'île sur 2,5 ha est complètement incompatible avec le caractère naturel des lieux qui en font un « espace remarquable » inconstructible.

En conclusion, l'association s'est félicitée du maintien du magnifique sentier côtier bien reporté sur les plans mis à l'enquête tout autour de Berder.

En décembre, la commissaire enquêtrice a rendu ses conclusions. Elle donne un avis favorable au projet de Plan Local d'Urbanisme sous de nombreuses réserves. En particulier, elle exige le classement de l'ensemble de l'île en « espace remarquable » intouchable et la suppression de la zone urbanisable Ut. Du point de vue de la protection du site, ces réserves améliorent considérablement le projet.

Mais la commissaire enquêtrice accepte l'extension du bâti de l'îlot central et le déclassement des espaces boisés sur trois hectares. De plus, le conseil municipal de Larmor-Baden n'est pas obligé de suivre son avis. Les cinq associations environnementales qui ont participé à l'enquête restent vigilantes.



On peut d'ailleurs regretter que Berder n'ait pas été acquise par une collectivité publique. C'est ce que demandait une bonne partie de la population. Mais le Département et la communauté d'agglomération ont refusé pour des raisons financières au vu du prix de vente qui, nous disait-on en 2012, avoisinait les 10 millions d'euros. En réalité, la consultation de l'acte de vente nous a permis de constater que Berder a été acquise par un promoteur pour 4 millions d'euros !

Les ACR

Locmaria à Belle Ile : plage des Grands-Sables, un monument historique menacé

La vaste plage dite des Grands-Sables est située sur la côte nord de l'île. C'est un lieu touristique très fréquenté. Cette plage est bordée par des fortifications datant du XVII^{ème} siècle aujourd'hui classées monuments historiques, donc intégralement protégées. Elles sont, bien sûr, situées dans « la bande littorale des 100 m » (c'est-à-dire à moins de 100 m de la mer), et de plus en secteur Natura 2000. Les batteries, redoutes et redans (9 constructions en tout) sont hélas dégradés et l'entrée ouest de la plage (Redoute de Saint-Laurent) est d'ailleurs en état de péril, menaçant de s'effondrer sur la plage. Ces fortifications appartiennent à un propriétaire privé.



Incluse dans cet ensemble se trouve une batterie – sorte de petit fortin - dite Batterie de La Ferrière. Elle est située à peu près au milieu de la plage. Le corps de garde a été construit vers 1858 sur

le modèle de corps de garde type 1846 n°2. C'est le seul de ce type subsistant sur Belle-Île. A ce titre il doit être conservé.

La Batterie a été classée monument historique en 2001. Au-dessus de l'entrée du corps de garde on peut encore lire, malgré l'érosion, « Batterie de La Ferrière » et la date : « 1858 ».

Une « réhabilitation générale du site » ?

Or cette batterie vient de faire l'objet en juin 2017 d'une demande de permis de construire...

Le propriétaire présente son projet comme une « réhabilitation générale » non comme une « restauration » du monument historique. Le mot choisi a son importance. Il ne faut pas confondre les deux :

Le terme de « restauration » d'un bien immobilier Monument Historique est certainement l'un des termes auxquels renvoient le plus de textes importants dans la conservation et la restauration du patrimoine.

La restauration répond à la norme européenne « EN 15898 : 2011 (F) Terme 3.3.7 » qui regroupe les actions entreprises sur un bien immobilier dans un état stable et dans le but d'améliorer l'appréciation de celui-ci, en respectant son intérêt patrimonial. La restauration respecte donc les matériaux et les techniques utilisées dans la construction du monument.

« [La restauration] a pour but de conserver et de révéler les valeurs esthétiques et historiques du monument et se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques » comme l'énonce clairement la « Charte de Venise », (1964)

Dans le cadre d'une restauration seuls des travaux de réfection de l'étanchéité de la terrasse et de consolidation de la batterie seraient justifiés.



Le terme de « réhabilitation » répond à une norme européenne, la norme « EN 15898 : 2011 (F) Terme 3.5.8 » pour être exact. Elle désigne un ensemble d'interventions sur un bien immobilier dans le but de

lui restituer une fonctionnalité antérieure présumée, de l'adapter à une fonction différente ou à des normes de confort, de sécurité et d'accès modernes. La réhabilitation d'un bien immobilier est motivée par un intérêt patrimonial appuyé ou fondé sur des preuves évaluées.

Or l'application stricte des règles d'urbanisme, prévues pour le bâti neuf, menace souvent l'intégrité du bâti traditionnel : surélévation de planchers, ouvertures démesurées dans les vieux murs, etc. Pour faire admettre son projet, le propriétaire, dans son rapport, présente de façon très détaillée les transformations subies par les autres batteries et postes de Belle-Île. Mais il omet de préciser que ces transformations en résidences secondaires ou locatives de luxe tolérées à l'époque ont été réalisées bien avant la loi Littoral (1986).



De plus, il justifie son intention de construire un étage en forme de galerie sur la terrasse en produisant astucieusement une photo censée représenter l'état historiquement connu de la batterie. Mais cette photo reflète en fait un état antérieur qui fut très provisoire pour des raisons évidentes : une galerie a en effet existé vers 1860 mais les couronnements, dont cette galerie, ont été arasés peu après la construction en raison de leur « exposition aux coups de l'ennemi ». Le dernier état historique connu date de la fin du XIX^e siècle.

Un projet très lucratif

L'État peut participer financièrement à hauteur de 50% si le bien est classé, le propriétaire peut prétendre à certaines subventions, et des avantages fiscaux sont prévus (déduction du montant des travaux restant à charge dans une limite annuelle de 200 000 euros).

Une dénaturation du monument historique par un mixage d'éléments incompatibles...

Transformer en habitation un élément de fortification tel que celui-ci exige des aménagements considérables :

- Les deux grandes chambrées du corps de garde existant deviennent : pour la première, côté mer une cuisine avec percement d'une grande fenêtre dans le mur existant, côté terre une chambre, salle de bains WC ; pour la deuxième un séjour salon salle à manger avec percement d'une porte fenêtre dans le mur existant. Les petites chambrées pour leur part deviennent : côté ouest de chaque côté de l'entrée un rangement, et une chaufferie, côté est deux chambres et une salle d'eau.
- La terrasse défensive est aménagée par l'ajout d'un étage en forme de galerie avec cinq porte fenêtres pour trois chambres, un dégagement et une salle de bains. Autour de la terrasse les murs sont remontés avec de larges échancrures pour préserver la vue depuis les chambres de l'étage. Un escalier permettant l'accès direct à la plage est créé... apport moderne qui constitue un non-sens dans une fortification (puisque facilitant l'accès de ladite batterie par les assaillants). Ce n'est ici qu'un moyen que l'on s'accorde pour descendre à la plage en évitant les portes plus éloignées. De plus sa situation en front de batterie le rend particulièrement voyant.
- Le corps de garde se trouve profondément modifié : percement des murs authentiques et de la terrasse pour ouvrir une large fenêtre et une porte fenêtre aux normes actuelles, plus une trémie d'escalier, suppression des vestiges dans les murs (crochets de hamacs, assises de poteaux de hamacs, pitons d'étagères), décaissement des sols d'origine en bitume - pour un plancher chauffant !).

On comprend qu'il s'agit en fait de la CONSTRUCTION d'une véritable résidence d'agrément intégrant ou supprimant des éléments existants d'un monument historique. Un décor d'opérette créant une verrue qui brise l'harmonie de la ligne de la plage des Grands-Sables

Une atteinte à l'environnement immédiat

- Cette résidence serait desservie par une route privée, avec un parking, une installation sanitaire avec épandage, le tout sur les dunes du site classé.

Les terrassements et creusements prévus, les tranchées pour les réseaux, pour l'assainissement, se feraient dans le périmètre de protection Natura 2000 en Zone Spéciale de Conservation habitats, et en site classé.

- Le tracé du chemin côtier existant serait remis en question : sa présence n'est pas évoquée dans le projet.
- Est prévue l'occupation du terrain, appartenant au domaine public, dénommé « Parking des Grands-Sables » situé dans le périmètre du site classé, pour l'installation de « la base vie du chantier : baraquements réfectoires, sanitaires, vestiaires » avec une clôture grillagée. Ce terrain classé vient d'être réhabilité (avec des consignes strictes de la CDNPS) après le démantèlement fin 2016 des anciennes unités de dessalement d'eau de mer.
- Le projet nécessiterait à l'évidence une nouvelle délimitation du DPM

« Ces ouvrages furent installés à la laisse de haute mer de l'époque d'où l'action de l'érosion lorsque le Génie abandonne l'entretien des ouvrages vers 1860 sauf aux Grands Sables Le trait de côte aurait-il changé ? Des études brestoises indiquent une remontée de celui-ci. (P. Jonveaux Vice-Président de la Société Historique)

Une résidence d'agrément dans un espace totalement inconstructible

En réalité toutes les considérations qui précèdent doivent laisser la place à un élément déterminant : Le lieu concerné est inconstructible, il est entièrement sous le régime de la loi « Littoral », de plus, comme nous l'avons dit plus haut, il s'agit d'un site classé et protégé, situé sur les dunes de la plage, et probablement en partie sur le DPM (Domaine public maritime).



TOUTE CONSTRUCTION, INSTALLATION OU AMENAGEMENT Y SONT INTERDITS.

Seule une restauration conforme à la norme européenne et à la charte de Venise serait souhaitable pour l'enrichissement du domaine culturel et architectural de l'Île. Nous remercions l'association « 1846 » pour les précieuses informations qu'elle nous a communiquées.

Jean et Micheline Daumas
Union belliloise pour l'environnement et le développement

Maladie de Lyme

A l'attention particulière de tous les randonneurs et promeneurs en forêt, dans les jardins et parcs publics mais aussi dans vos jardins privatifs...

En tant que randonneuses et randonneurs, vous avez toutes et tous entendu parler de TIQUES et de leurs piqûres aux conséquences parfois dramatiques.



La tique a entré son rostre dans la peau

En vous promenant, vous les avez peut-être déjà croisées sans y prendre garde, vous avez peut-être été piqués sans vous en apercevoir. Mais si vous remarquez une ou plusieurs tiques sur votre corps, surtout ne les enlevez pas avec les doigts ni avec une pince à épiler, ne mettez aucun produit sur la piqûre et surtout pas de l'éther. Utilisez « un tire-tique » (que vous achèterez en pharmacie)



Position du tire-tique

en faisant un mouvement circulaire pour l'enlever. Gardez le tire-tique précieusement à portée de mains dans votre sac à dos lors de vos sorties bucoliques.

Ces acariens grands familiers de la nature sévissent chaque année dans toute la France, aucune région n'est épargnée.

La maladie de Lyme ou borréliose de Lyme est une maladie infectieuse transmise par une bactérie nommée *Borrelia* lors d'une piqûre de tique (plus d'une vingtaine de borrelies sont recensées à ce jour). Quand la tique est dans votre peau, elle régurgite dans votre sang, via ses glandes salivaires, la bactérie contenue dans son intestin. En France, la méconnaissance de cette maladie entraîne, hélas, de nombreuses erreurs de diagnostic. Il faut traiter cette maladie à temps avant l'installation de séquelles.

Si vous avez été piqués, consultez rapidement un médecin avec ou sans érythème migrant (cercle rouge autour de la piqûre). S'il vous prescrit des antibiotiques, prenez-les pendant 3 semaines, 1 semaine est insuffisante si la tique est infectée.

Cette bactérie va migrer dans vos tissus profonds. Les conséquences des piqûres de tique non ou mal soignées

sont un ensemble de souffrances complexes qui peuvent vous invalider le restant de votre vie sous des formes diverses et variées : fatigue chronique, troubles neurologiques, douleurs articulaires, musculaires, maladies inflammatoires, auto-immunes, problèmes cutanées, difficultés de concentration et de mémorisation, pouvant atteindre votre cerveau et vos os, en provoquant de gros dégâts pendant des années... voire des dizaines d'années.

Par une prise de sang, deux tests peuvent être faits en laboratoire à la demande des médecins : « Elisa », non fiable à 100 % car il n'utilise que 3 souches de borrelies et « Western Blot » plus précis mais non prescrit si « Elisa » est négatif. Hélas, les tests sont souvent négatifs. De ce fait, beaucoup de personnes pensent ne pas avoir la maladie de Lyme à cause de ces faux négatifs. C'est un scandale, une tragédie, un désert médical et vaccinal pour le genre humain.

C'est une maladie fortement sous-estimée en France alors qu'on est en état de pandémie comme le confirme le Pr Luc Montagnier (Prix Nobel de médecine et spécialiste des infections chroniques), le Dr Richard Horowitz (spécialiste de Lyme) et le Pr Christian Perronne (chef de service en infectiologie à l'hôpital universitaire Raymond-Poincaré de Garches).



Conclusion : Lors de vos promenades dans la nature, adoptez une tenue adéquate, n'allez pas dans les hautes herbes et soyez vigilants (mêmes précautions pour les enfants) ! Au retour à votre domicile, retirez immédiatement vos vêtements, inspectez-les soigneusement ainsi que votre corps depuis le cuir chevelu jusqu'aux pieds, examinez sérieusement les personnes qui vous accompagnaient. Les tiques se glissent partout, sont minuscules parfois presque invisibles quand elles sont jeunes et peuvent passer inaperçues.

SORTEZ BIEN COUVERTS !

Simone SENESSE

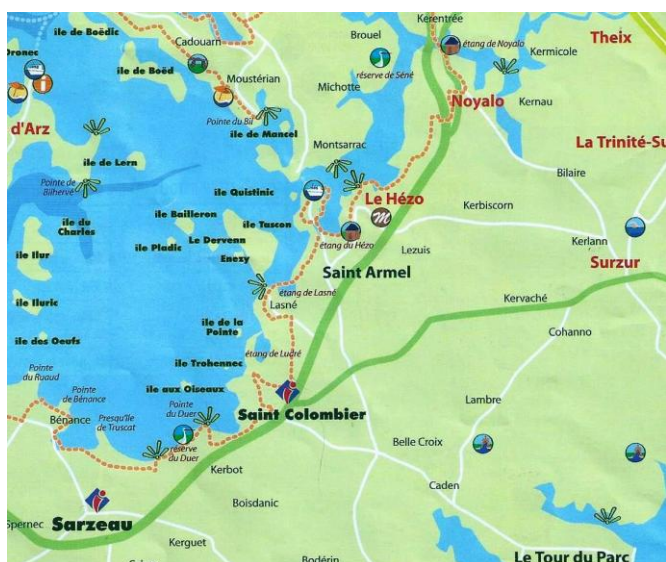
Mardi 10 juillet 2018 : le tour de France arrivera à Sarzeau

« C'est un beau clin d'œil que le Tour vienne dans la commune du président de l'Union cycliste internationale. » le maire de Sarzeau, David Lappartient



A la cérémonie des vœux du 10 janvier 2018, le maire a rappelé qu'en matière de sports, 2018 sera une année exceptionnelle pour Sarzeau qui, le weekend précédent l'arrivée du Tour, les 6, 7 et 8 juillet, accueillera le championnat de France de BMX qui rassemblera 1 500 coureurs et 6 000 personnes. Puis la 4^e étape du Tour de France, La Baule-Sarzeau, longue de 192 km, se jugera, au terme de la plus longue ligne droite du Tour 2018, 4 km entre Saint-Colombier et Kerblanquet à la hauteur du supermarché Casino.

Sur ces 4 km de la RD 780, les coureurs n'auront guère le loisir ou le plaisir d'admirer la réserve ornithologique du Duer et ses marais.



Ils longeront pourtant au plus près le sentier côtier bien matérialisé et visible sur la carte avec les anciennes salines du Duer encore exploitées vers 1950, où quelques 160 espèces d'oiseaux dont de nombreux migrateurs sont recensés.

Heureusement pour la sarcelle d'hiver, la barge à queue noire et la spatule blanche et pour la sterne pierregarin, le tadorne de Belon et l'échasse blanche, venues au printemps, ils échapperont ce 10 juillet à ce qui sera d'après le responsable des arrivées du Tour « le plus gros cirque du monde ». Avec un plateau logistique de 120 camions de 38 tonnes, une caravane publicitaire de 180 véhicules, 2 000 journalistes avec des véhicules officiels, sans compter les 600 médias TV pour paraît-il 100 chaînes TV couvrant 192 pays, sans oublier les 40 000 personnes attendues dont 20 000 aux abords de la ligne d'arrivée à Kerblanquet. La RD 780 sera fermée dès 4 heures du matin, réouverture prévue vers 18 h 30 dans le meilleurs des cas ; La RD 780 est l'unique route qui dessert toute la presqu'île de Rhuy jusqu'à Arzon. « Ça me fait penser à l'arrivée d'une étape de montagne, car on est dans un cul-de-sac, on est obligé de repartir par où on est arrivé » précise le responsable des arrivées du Tour.

En pleine nuit, l'organisation installera plus de 1,4 km de barrière aux abords de la ligne d'arrivée et plus de 1 km à partir du Duer. Et il faudra trouver 30 ha de parking pour accueillir toutes les voitures !

Gageons que nos amis, amoureux du sentier côtier et de la randonnée tranquille choisiront comme les oiseaux migrateurs d'autres destinations ce jour-là pour découvrir la beauté du golfe du Morbihan et son parc naturel.



L'estran qui longe le marais du Duer. (ONCFS)

Emportez vos jumelles comme le recommande joliment le guide local du secteur !

Bonne visite.

Josette Le Guen

Belle-Île-en-Mer - 5 sept. 2017 : Reconnaissance l'itinéraire « bons marcheurs ».

Matin

7h45 – Le « Vindilis » lève l'ancre de Port Maria en Quiberon avec à son bord cinq courageux Amis des Chemins de Ronde partis explorer les côtes bellilloises. Ils décident d'attaquer la façade Nord-Ouest le matin, et le versant Sud-Est l'après-midi. Le chemin de randonnée GR 340 qui fait le tour de Belle-Île-en-Mer est classé rouge dans le guide.



9h35 – Après s'être réconfortés d'un café-croissant, un véhicule spécial largue les trois randonneurs téméraires au parking de la grotte de l'Apothicaiererie (altitude 34m). Après avoir admiré la grotte au pied de la falaise, le départ est donné direction plein nord en longeant la côte vers la pointe des Poulains. On admire les impressionnants rochers détachés de la falaise à Roc'h Toul.

10h00 – Les étendues sauvages de la réserve ornithologique de Koh-Kastell sont sur notre gauche, sur la Pointe du Vieux Château, leur accès est réglementé. Nous laissons sur notre droite le village de Bortifaouen où un ancien pépiniériste à acclimaté des plantes du monde entier dans son « jardin d'Eden ».

10h30 - L'étroit bras de mer de Stêr Ouen, est équipé de câbles tendus entre les deux falaises qui permettent à quelques voiliers de s'amarrer dans ce mouillage idyllique.

L'anse de Stêr Vraz, aux allures de fjord, se mérite. Après l'avoir contemplée de haut, il faut descendre sur la plage : sentier abrupt et rocailleux. Courte détente sur le sable, et il faut attaquer l'escalade de la face Nord, plus abordable. "Les Poulains" sont annoncés à 2,9 km. Du haut de la falaise, on profite des multiples nuances de vert et de bleu de la mer, de la forte houle et des vagues écumantes.



11h20 – Soudain, un énorme trou béant surgit sur notre droite, c'est le Puits de la Baguen Hir. Il s'agit du fond d'une grotte qui s'est effondré et qui communique avec la mer. Nous sommes passés sur un pont naturel sans le savoir.

12h00 – Dans un creux émerge le fort de Sarah Bernard, et au loin se détache le phare des Poulains, qui sera atteint après 6 km de marche « touristique » en 2 h30. Pour parvenir au phare, il faut traverser le tombolo qui relie l'île des Poulains à Belle-Île. Le rez-de-chaussée du phare est occupé par un petit musée intelligemment présenté par le conservatoire du littoral. La pointe extrême nord de l'île offre un spectacle magnifique de la mer déchâinée sur les rochers en désordre. Vers l'Est, on voit une côte à l'horizon : c'est l'île d'Houat.



12h30 – Notre VTR (Véhicule de Transport de Randonneurs) nous prend en charge au parking situé près du fort de Sarah Bernhard et nous mène au restaurant Le Kervi en Kervilahouen, au pied du grand phare de Belle-Île. Nous y sommes cordialement accueillis avec notre pique-nique. (N.B. Le far maison y est excellent).

Après-midi

14h55 – Il s'agit maintenant de s'attaquer aux choses sérieuses. La côte Sud-est nous attend. Le VTR nous dépose au carrefour (altitude 34m) de la route du sémaphore de la pointe de Kerdonis. Nous nous dirigeons Sud-Sud-est en longeant la côte vers Locmaria. Notre vue plonge sur la belle plage de Port Andro où 5.000 anglais débarquèrent en 1761 pour conquérir l'île. Descente pour contourner la plage et le fortin privatisé qui la suit. Nous escaladons à nouveau la falaise pour s'approcher du Rocher de la Reine Victoria et filer plein sud vers la pointe de Kerzo. Ce parcours nous permet de traverser une demi-douzaine de vallons, qui nous font à chaque fois passer de 30 m en haut des falaises au niveau de la mer pour traverser un petit pont et remonter sur l'autre versant. Ces escalades sont très raides et rocailleuses. Nous croisons une multitude de petits lézards verts qui s'en vont à notre approche. Les failles de la falaise abritent plusieurs plages magnifiques, minuscules

et inaccessibles car entourées d'énormes rochers en désordre.

16h20 – Après la pointe de Kerzo et la traversée du dernier vallon, nous plongeons vers Port Maria en Locmaria. Nous atteindrons Port Blanc plus au sud, terminus de notre équipée vers 16h50 (environ 2h de marche pour 4 km avec des passages assez difficiles à réserver aux "grands marcheurs").

18h20 – Le « Bangor » lève l'ancre du port de Palais avec à son bord cinq randonneurs à la tête remplie de belles images et des jambes qui se rappelleront à leur bon souvenir pendant quelques jours...

Noël Couderc, Gilbert Durand

1^{er} octobre : Belle Île



Côte nord-ouest : Ster Vraz



Anse de Ster Vraz



L'équipe des grands marcheurs à Locmaria



Fort Sarah Bernhardt



Côte sud, de Kerdonis vers Port Andro



Port Andro

2 avril : île d'Ilur



Les Amis des chemins de ronde sont accueillis sur le sable par Ronan Pasco, responsable pôle Mer et Littoral au parc naturel régional ; il nous présente la carte de l'île.

Longue d'1 km du nord au sud et large de 800 m environ d'est en ouest, elle culmine à 17 mètres. Avec ses 37 hectares, principalement de prairies, elle est la 4^e en taille des îles du Golfe du Morbihan.

Un village d'une dizaine de vieilles bâtisses en cours de rénovation. L'une d'entre elles accueille une exposition, orientée du littoral, de la mer et des espaces naturels. De la documentation est à la disposition des visiteurs. La chapelle Notre Dame d'Ilur accueille le 15 août, chaque année, un pardon très fréquenté. Les bâtiments existants vont être aménagés de manière à être en capacité d'héberger des petits groupes ou des gîtes.

L'île est autonome en eau potable depuis un an, grâce au tubage inox des tuyaux qui acheminent l'eau depuis la nappe phréatique jusqu'au point de distribution, autonome en électricité grâce aux panneaux photovoltaïques et aux 24 batteries de stockage.

Du fait de l'absence de quai de déchargement, choix pour limiter l'arrivée des navigateurs, et des fonds sableux et de vasières d'une profondeur en eau de 1 à 3 mètres entourant l'île, l'acheminement de tous les matériaux a été fait par des « plates » en échouage, à marée basse, équipées d'une grue.

« Ilur se mérite ».



M. Tanguy, ancien maire de l'île d'Arz, nous a fait l'honneur de sa présence en cette belle journée, lui qui a su astucieusement éviter que l'île ne soit acquise par un consortium privé. Comme pour Berder, le Conseil général avait refusé d'acheter Ilur. Trop cher ! Mais M Tanguy, conscient de l'énorme valeur

patrimoniale et écologique d'Ilur, s'obstina et contacta le conservatoire du littoral qui l'acheta en 2008 pour deux millions d'euros, soit la totalité du budget du conservatoire du littoral pour une année. Ceci avec l'aide d'un legs providentiel d'une parisienne, originaire de Rennes, et de son souhait d'en voir affectés les 1,6 million d'euros à la région Bretagne, et réorientés vers

le Conservatoire du littoral, ramenant ainsi le coût d'acquisition de cette île à 400 mille €, et permettant son ouverture au public. Sa tombe est sous un chêne, son conjoint souhaitait y reposer, l'heure venue, cette « faveur » lui a été refusée.

Il est permis d'y accoster, de s'y promener mais pas d'y passer la nuit, sauf en mouillage à distance du rivage.

Jusqu'à 815 personnes y ont été recensées un jour de fréquentation maximale, 80 % restent sur les sentiers aménagés évitant ainsi les piétinements épars et ces visiteurs rapportent, avec eux, leurs déchets.

« Ilur se respecte ».

70 espèces de champignons ont été recensées par un mycologue. Jadis des pieds de vigne, réservés à la fabrication d'un « vin fou », interdit à la consommation.

Se pose la question des pins plantés par l'homme et qui donnent sa silhouette caractéristique au Golfe du Morbihan. Ils arrivent en fin de vie. Va-t-on les remplacer ou bien redonner au Golfe son allure d'origine avec des végétaux beaucoup moins hauts, de type



lande ? Des moutons en complète liberté, sont les « tondeuses naturelles » de l'île. Exclusivement des femelles pour éviter la surpopulation de l'espèce. On fait venir un mâle lorsque l'on souhaite une

augmentation de population. Pas de renards. Pas de sangliers, bien que très nombreux sur la presqu'île de Rhuys et sachant nager. Beaucoup de rats, de lapins et de faisans. Une convention a été passée avec une association de chasseurs pour supprimer exclusivement des lapins. Un apiculteur s'occupe des 4 ruches qui ont produit 55 kg de miel en 2015. Des pièges ont été installés destinés à attirer les frelons asiatiques : une bouteille retournée avec un mélange de la même quantité de bière, de vin blanc et de sirop de fruit rouge. Ces pièges sont installés à des heures et des endroits bien particuliers pour que les abeilles ne s'y perdent pas. Malgré les précautions prises, Ilur souffre de pollution : on a trouvé du glyphosate dans l'eau du puits avant traitement pour la potabilité, et tout le littoral est jalonné de débris, pièces de filets de pêche en plastique de 1 m à 1 cm. Et des poches à huîtres, des morceaux de chambres à air avec des crochets, des filets en fil fin plastique noir, des morceaux de bouées. Les actions conjuguées des ultraviolets, du sel, du vent désagrègent ces matières plastiques en microparticules qui empoisonnent poissons et coquillages.

Anne Roudot

SPORTS

2 avril : ile d'Ilur



30 avril : Douarnenez, Ile Tristan



Depuis le sentier côtier, de la plage du Ris



au port de Douarnenez



Douarnenez



île Tristan



14 mai : canal de la Martinière, estuaire de la Loire



Canal de la Martinière



Écluse du Carnet



Paimboeuf le Jardin étoilé

SORTIES 2018

Les sorties proposées par les Amis des chemins de ronde sont organisées par les bénévoles de l'association. Se déroulant sur des sentiers côtiers, sans difficultés particulières, elles sont accessibles à tous : chacun marche à son rythme et peut réduire, si besoin est, sa distance de parcours.

Elles sont l'occasion de découvrir l'attrait touristique de nos côtes et les activités de notre association, et aussi d'exprimer notre volonté de voir préserver les sentiers côtiers et respecter la loi littoral.

Des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à modifier le lieu ou l'itinéraire des sorties. Ne nous en veuillez pas ! Les modifications éventuelles sont annoncées par voie de presse et par courriel.

PETITES SORTIES



2 à 3 heures de marche (7 à 9 km) le dimanche après midi.
Gratuites et ouvertes à tous sans inscription. Amenez vos amis !
Le rendez-vous est fixé sur un parking. Pensez au covoiturage pour le rejoindre.

Date	Commune	Site / description	Rendez-vous
21/01/18	Le Bono	La rivière du Bono, le Traon en Plougoumelen et les landes du Téno	14h30, aire de pique-nique du Traon, à Plougoumelen.
18/02/18	Baden	La pointe du Blair à Baden	14h30, parking boisé à gauche 50 m avant la barrière du lotissement de la pointe.
18/03/18	Arradon	Pen Er Menn, Le Gréo	14h30, chapelle du Moustoir
03/06/18	Fouesnant	Beg Meil	14h30, parking du sémaphore
16/09/18	Quimperlé	Circuit des 3 rivières, découverte de la ville basse	14h30, devant la mairie



Adhésion ou renouvellement de cotisation (ACR du Morbihan)

à retourner avec votre règlement à l'ordre des ACR du Morbihan,

à Anne Chabault 7 rue Françoise d'Amboise 56000 Vannes

M. Mme Mlle M. Mme (couple) Association N° de carte : _____

NOM prénom / Raison sociale _____

2^{ème} personne (si couple) : NOM prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Tél _____ Portable _____ Courriel _____

souhaite(nt) soutenir les Amis des Chemins de Ronde du Morbihan en tant que membre :

Actif 20 € Couple ou donateur 25 € Bienfaiteur 40 €

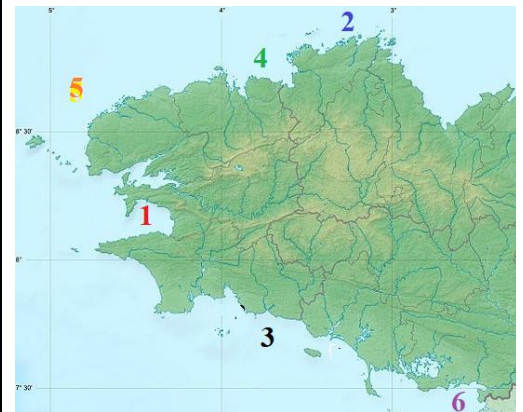
A le 2018

Signature

GRANDES SORTIES

Sorties d'une journée entière. 10 à 14 km répartis entre matin et après-midi. Un parcours allégé est aussi prévu. L'acheminement du point de départ se fait en car. Prévoir un pique-nique qui peut être laissé dans le car le temps de la marche du matin. Un abri est prévu le temps du repas en cas de mauvais temps. Le car peut être rejoint en cours de journée en cas de fatigue. Ces sorties de la journée sont réservées aux adhérents. Les non-adhérents devront s'acquitteront de leur adhésion au moment de l'inscription. Le prix varie de 25 à 50 € environ, selon la distance, le kilométrage, l'accès éventuel à une île.

N°	Date	Lieu	Description
1	15/04	Baie de Douar-nenez	Plomodiern et Plonevez-Porzay
2	13/05	Penvénan (22)	Les îles de Penvénan à marée basse et la pointe de Plougrescant
3	17/06	Rivière d'Étel	Ste-Hélène, l'étang de Berringue, en bateau sur la rivière d'Étel, le tour de l'île de Saint-Cado.
4	08/07	Plougasnou	Primel-Trégastel, visite du château du Taureau, traversée de la baie de Morlaix en bateau.
5	02/09	Landunvez et Portsall	A l'occasion du 40 ^e anniversaire du naufrage de l'Amoco Cadiz
6	30/09	Le Croisic	La dune de Pen-Bron et la presqu'île du Croisic.



Où et comment s'inscrire



Penvénan

L'ouverture des inscriptions est annoncée dans les quotidiens régionaux, sur le site <http://acr56.net/> et par courriel. Les réservations commencent habituellement trois semaines avant la sortie et sont closes une semaine avant. Si le nombre maximal de participants est atteint avant la clôture des inscriptions, une liste d'attente est ouverte. Si des places se libèrent, vous serez prévenus. Si le nombre de personnes en liste d'attente le permet, l'association peut décider d'affréter un second car. Toute annulation après la clôture des réservations ou toute absence sans motif sérieux pourront entraîner une retenue correspondant aux frais engagés par l'association.

Auray	M. Mme J.-C. MAILLARD	06 20 43 61 00	Quimper	Mme M. LANNESVAL	02 98 90 28 52
Lorient	Mme M. LE TEUFF	02 97 87 80 28	Finistère	Mme M.-C. ME NETRIER	02 98 71 11 86
Vannes	Mme B. MOTTE	06 09 09 34 98		M. A. HUET	02 98 07 08 99

N'oubliez pas... De bonnes chaussures, un petit sac à dos, de l'eau, votre téléphone, un chapeau et des lunettes de soleil ou un vêtement de pluie.



Sentier côtier interdit depuis avril 2017 à Vannes. **Scandaleux !**